



Conseil de l'École de la FGSE
2023-2024
Jeudi 23 novembre 2023
Résumé du procès-verbal N°64

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'École du 4 octobre 2023 et de son résumé
3. Communications de la Directrice de l'École
4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s
5. Préavis sur le Mémento sur l'organisation et le déroulement des évaluations
6. Préavis sur la structure du plan d'études du Bachelor
7. Avancée de la réforme du Master en géographie
8. Discussion avec la Commission de recherche d'une nouvelle doyenne ou d'un nouveau doyen
9. Divers

3. Communications de la Directrice de l'École

- 1) *Rencontre entre le Bureau de l'École et les étudiant·e·s (AEGE et représentant·e·s des étudiant·e·s au Conseil de l'École)*

L'objectif de cette séance semestrielle était de recueillir les avis des étudiant·e·s sur la façon dont se déroulent les études au sein de la FGSE et de discuter de la préparation des Journées Découverte.

La difficulté à mobiliser des étudiant·e·s pour les différents conseils et commissions de la FGSE a été évoquée. Il a été réfléchi à la façon de rendre cette participation plus attractive.

4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s

Pas de communication.

5. Préavis sur le Mémento sur l'organisation et le déroulement des évaluations

La modification principale concerne la disparition de l'exigence pour les enseignant·e·s de signer les procès-verbaux de notes. Le document en version .pdf sera remplacé par un fichier EXCEL. Cette nouvelle procédure représente un réel gain de temps pour les enseignant·e·s et le personnel administratif.

Le Mémento sur l'organisation et le déroulement des évaluations est préavisé favorablement.

6. Préavis sur la structure du plan d'études du Bachelor

Le nouveau plan d'études du Bachelor propose une année propédeutique avec une structure assez proche de l'actuelle :

- Le module 1 est composé des trois cours vitrines communs aux trois orientations.
- Le module 2 est distinct et propre à chacune des trois orientations, dans leurs nouveaux contours : l'orientation en sciences de l'environnement est resserrée autour de l'environnement naturel. Les sciences humaines et sociales rejoignent pour partie la géographie. La géographie physique disparaît. Le cours transversal « Regards croisés sur le changement climatique » est maintenu.
- Le module 3 de méthodes base, s'il offre des cours communs aux trois orientations en méthodes quantitatives et en géoinformatique, proposera une différenciation pour l'orientation géographie. Le cours de « Mathématiques » disparaît de cette orientation au profit d'un cours autour des méthodes qualitatives.



- Le module 4 est également différencié selon les orientations.

Le plan d'études est le résultat de nombreuses discussions avec les enseignant·e·s.

Réussir à expliquer les différences entre les orientations était un problème récurrent avec le plan d'études actuel. L'objectif de la nouvelle structure est de gagner en lisibilité et de bien préparer les étudiant·e·s aux Masters consécutifs. Pour cela, une montée en puissance en méthodes pour les sciences humaines et sociales et en sciences dures pour les sciences de l'environnement est nécessaire.

Le Conseil de l'École approuve la nouvelle structure et l'intitulé des orientations (Géographie, environnement, sociétés ; Sciences de l'environnement ; Géologie).

7. Avancée de la réforme du Master en géographie

Les dernières discussions du Conseil École ont permis au Comité scientifique de bien avancer même s'il reste des ajustements. La gouvernance du Master devra être adaptée en raison de la disparation des orientations.

8. Discussion avec la Commission de recherche d'une nouvelle doyenne ou d'un nouveau doyen

La discussion est hors procès-verbal.

9. Divers

Pas de divers.

VB / mpg, le 08 janvier 2024